

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

Nature : 7. Finances locales

L'an deux mille vingt-cinq, **le 19 mai**, le Conseil Municipal de SILLINGY, dûment convoqué **le 12 mai 2025**, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation rurale au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance :

Philippe LANGANNÉ

Présents :

Y. SONNERAT, K. FALCONNAT, L. MONDONGOU, F. DREME, Y. BAUDIN, P. LANGANNÉ, G. FLUTTAZ, C. PEPIN, A. GIMENEZ, P. AGERON, J. CHAMOSSET, N. DAVIET, L. DUBOIS, J-M STÉDILE, C. BRUCHE, F. MONTAGNON, V. LEBAILLY, R. DALLEVET, I. PACHECO, I. RAVIER,

Absent :

G. BALLANSAT, C. BERNIGAUD, S. CARTIER, D. DEVULDER, S. FORNUTO, É. FRULLINO, J-C PERCEVAL, M. RABATEL

Pouvoirs :

Grégoire BALLANSAT à Ludovic MONDONGOU / Séverine CARTIER à Corinne BRUCHE
Carole BERNIGAUD à Karine FALCONNAT / Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Éric FRULLINO à Yvan SONNERAT / Jean-Claude PERCEVAL à Roger DALLEVET
Guy PONTAROLLO à Philippe LANGANNÉ

Vu, le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 et suivants ;

Vu, le Compte Financier Unique 2024,

Vu, l'avis favorable de la commission des finances du 3 mars 2025 ;

Entendu l'exposé de Mme l'Adjointe au Maire déléguée aux finances, présentant le résultat de l'exercice 2024 et les propositions d'affectation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	27	Majorité absolue	14
Pour(s)	Contre(s)	Abstention(s)	Ne participe pas au vote		
27					

Approuve, l'affectation du résultat 2024 comme suit :

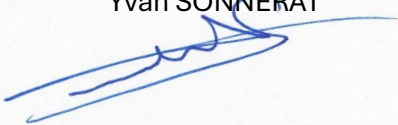
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	589 969,34 €
Résultat 2024 reporté	400 000,00 €
RÉSULTAT CUMULÉ À AFFECTER	989 969,34 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	410 755,22 €
Résultat 2024 reporté	324 709,63 €
Solde des restes à réaliser (+/-)	-1 277 868,99 €
RÉSULTAT CUMULÉ À AFFECTER	-542 404,14 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	447 565,00 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	542 404,34 €

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables nécessaires à cette affectation.

Donne, pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme par Monsieur le maire

Le Maire Yvan SONNERAT 		Le Secrétaire de séance Philippe LANGANNÉ 
---	---	---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune Sillingy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérécourts citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la commune de Sillingy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Délibération 2025-034 exécutoire compte tenu :	
De sa transmission en Préfecture le :	10 juin 2025
De sa mise en ligne le :	10 juin 2025